

COMPTE RENDU DU CTL DU 18/06/2020

1^{er} CT en présence de la nouvelle Directrice Mme Gabelle.

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Mme Gabelle DDFIP, Mme GAYTON-SEGRET, Mme LECHEVALIER, M DEVOS, M CARRIZEY.

Secrétaires : Mmes TOULZAC et FROMENT

ORGANISATIONS SYNDICALES

SOLIDAIRES FIP87 : Brigitte DAMAYE, Chantal FEYSSAT, Roselyne UZU.

Et les représentants de FO, CFDT-CFTC.

Secrétariat assuré par la CGT.

Lecture de déclarations liminaires .

En réponse la présidente indique que :

Ce qui relève du national n'est pas de son ressort.

Les sujets des liminaires concernant beaucoup des points de l'ordre du jour les réponses se sont faites au fil de l'eau.

Ordre du jour

I -Approbation des PV des CT des 6 et 12 décembre 2019

Solidaires ayant boycotté ces 2 CT n'a pas pris part au vote.

II -Travail à distance entre le SIP SIE de ST Yrieix et le SIE de Limoges

Le traitement des Avisir et la mise à jour des locaux dans Gespro sont assurés par une seule personne ce qui fragilise le service mais la Présidente précise que la qualité du travail à St Yrieix n'est pas mise en cause, le but est d'avoir de meilleures conditions de travail.

La mise en place est prévue pour le 1^{er} septembre, le TAGERFIP n'est pas modifié.

Votes

contre : SOLIDAIRES FIP, FO, CGT

abstention : CFDT-CFTC

III - Déploiement de l'accueil exclusif sur rendez vous au CDFIP de Bellac

2 bureaux seront à disposition pour la réception sur rendez-vous.

Dès lors, et à compter de la fin de la campagne déclarative, les horaires seront les suivants :

		SIP	TRESORERIE
Jour	Horaires	Type accueil	Type accueil
Lundi	12h30 - 16h30	Accueil exclusivement sur RDV	Accueil exclusivement sur RDV
Mardi	8h45 - 12h00 13h15 - 16h00	Accueil physique / Accueil sur RDV Accueil physique / Accueil sur RDV	Accueil physique / Accueil sur RDV Accueil physique / Accueil sur RDV
Mercredi	Fermé		
Jeudi	8h45 - 12h00 13h15 - 16h00	Accueil physique / Accueil sur RDV Accueil physique / Accueil sur RDV	Accueil physique / Accueil sur RDV Accueil physique / Accueil sur RDV
Vendredi	Fermé		

Suite au déconfinement, la mise en place initialement prévue le 01/07/20 est avancée au 22/06.

Vote :

Contre : Solidaires et CGT

Abstention : FO et CFDT-CFTC

Explication du vote : pas contre les souhaits des agents mais car cette perte de mission préfigure le transfert du SIE de St Yrieix vers Limoges et est en contradiction avec le NRP qui prône la nécessité de maintenir des services de proximité dans les zones rurales.

IV- ADAPTATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES GUICHETS DE LA DGFIP

1/ Trésorerie des Hopitaux de la HAUTE-VIENNE :

L'amplitude horaire hebdomadaire reste fixée à 24 heures :

- 9h à 13h lundi, mercredi et vendredi, fermé les après-midi ;
- 9h à 12 h et de 13h à 16 h les mardi et jeudi

2/ Trésorerie de la BASSE MARCHE :

L'amplitude est ramenée de 17h 30 à 16h

- 9h à 12 h lundi, mardi, mercredi et jeudi, fermé les après-midi ;
- 9h à 13 h le vendredi, fermé le après-midi

3/ Trésorerie de SAINT LEONARD DE NOBLAT :

L'amplitude est ramenée de 17h 30 à 16h15

8h45 à 12 h tous les matins
Fermeture les après-midi

4/ CDFIP de BELLAC :

L'amplitude horaire est ramenée de 16h 30 à 16h.

Voir les horaires au point III .

V- PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE COVID-19

Réouverture des sites le 22 juin, sauf CRUVEILHIER qui réouvrira le 23/06.

Les dates de campagne pour l'impôt sur le revenu ont été maintenues car l'édition des avis d'imposition et de non-imposition sont indispensables pour l'obtention des droits des personnes les plus fragiles, et l'actualisation des taux de Prélèvement à la Source...

45 usagers ont été reçus en APDRV en présentiel depuis le 11/05.

Pour la réouverture des sites les plus importants un agent « masqué » orientera les contribuables.

Gel hydroalcoolique obligatoire, port du masque conseillé, mais facultatif pour les contribuables comme pour les agents.

Quelques chaises à disposition...mais sans plus.

Les chefs de service ont été destinataires le 18/06 matin de la note cadre très attendue, expliquant les grands principes de la réouverture.

En ce qui concerne les notaires la réception s'effectuera au rez-de-chaussée pour l'instant et un message sera adressé à la chambre des notaires les invitant à prendre rendez-vous.

Problème récurrent du message des auto-com (messages d'accueil des usagers), la présidente s'engage à rechercher une solution afin de pouvoir intervenir sans passer par le prestataire, ce qui n'est pas possible actuellement.

Suite à l'ordonnance fonction publique, chaque agent est destinataire du décompte des jours de congés qui sont retenus au titre du COVID. Ce calcul a été effectué suite aux données fiabilisées dans SIRHIUS. Nous invitons chaque agent à contrôler ce calcul et à faire remonter toute erreur avant le 22/06 dernier délai.

Exceptionnellement, possibilité de prendre 2 jours de récupération dans 1 même mois mais rapidement, pour apurer les crédits d'heures et éviter les écrêtements.

Concernant la **prime COVID**, la note nationale a été transmise aux chefs de service, qui devaient établir la liste des agents pouvant en bénéficier.

Les critères retenus : surcroît de travail, forte implication et missions prioritaires.

Un arbitrage de la direction a été effectué sur la base d'un décompte de présence calculé sur 37 jours ouvrés (jusqu'au 11/05).

Sur le département, ont été attribuées 122 primes à 330 €, et 44 à 1000 €.

- 30 % des primes aux trésorerie et paieries ;
- 22 % aux SIP et SIE ;
- 40 % pour la DIRECTION ;
- 8 % pour les autres services.

Répartition entre les différents cadres :

- 5 agents BERKANI ;
- 13 C ;
- 46 B ;
- 16 A ;
- 20 A+

Il est à noter que certains chefs de service ont expressément renoncé à cette prime au bénéfice de leurs agents !

Les chefs de service avaient pour consigne de ne pas communiquer sur cette prime dans l'attente de l'harmonisation inter-régionale. Mais par la suite, cette liste pourra être communiquée aux agents.

La prime sera versée sur la paie de juillet.

VI- Execution budgétaire 2019 et présentation du budget 2020 (pour information)

Budget 2019

Le total des dotations budgétaires 2019 est de 2 963 737 € en AE (autorisation d'engagements) et

2 393 367 € en CP (crédits paiement)

La direction a obtenu un abondement complémentaire de 97 573 € sur les 120 000 € demandés.

La DDFIP 87 a poursuivi le cap fixé à savoir : valoriser son parc immobilier et améliorer les postes de travail des agents

Des économies ont continué à être réalisées sur :

- le poste affranchissement grâce à Clic'Esi

- l'entretien, les loyers et charges afférentes aux locaux suite à la fermeture de certains sites

- les consommables et la téléphonie,

Ces économies ont permis de réaliser des travaux de rénovation (notamment sur le site de Montmailler), la plantation de magnolias sur le site de Cruveilhier, luminaires leds, et achat d'outillages pour les agents techniques.

Concernant les dépenses de fournitures de bureau la DDFIP 87 a estimé ces dépenses à 20 € par agent.

Malgré les économies réalisées, ce montant s'est élevé en 2019 à 33,04 €

Usez vos fournitures jusqu'à la corde !!!!

Budget 2020

Il devrait être du même ordre que celui de 2019.

Nouveauté : « les engagements juridiques programmés »

On vous passe les détails techniques !

Une participation financière a été allouée par la délégation Aquitaine d'un montant de 1 348 € pour l'achat de matériels (masques, gels ...) liés au COVID 19 !!

VII- Tableau Bord de Veille Sociale : TBVS

Il existe 6 indicateurs socles qui s'imposent à chaque direction.

Chaque direction peut en outre ajouter jusqu'à 4 autres indicateurs.

Les 6 socles nationaux:

- taux de couverture des effectifs

Le 87 taux environ 90 % DGFIP 89,01

- Congés maladie < 5 jours Augmentation de 7,69 % meilleur d'environ 20 % que le taux national

- Nombre de jours ARTT ou Congés Annuels placés sur le CET : augmentation de 15 % par rapport à 2019.

Mais conforme à la norme nationale à + ou- 5 %

- Ecrêtements en nombre et en volume : + ou - 5 % de la norme nationale.

Taux de rotation des agents en augmentation : un peu plus de départs en retraite (44 départs en 2019) et beaucoup de mutations à la Trésorerie Limoges Municipale.

Les 4 indicateurs du 87 :

Moyenne d'âge : 51,21 ! En légère augmentation. *Pas franchement des perdreaux de l'année !*

Nombre de jours de congés maladie toutes catégories et de + ou -5 jours : Augmentation de 18,51 %

Notamment de 306 % au PCE et dans de moindres mesures la Trésorerie de Rochechouart, le SIP de Limoges et le SIE de Limoges.

Certains postes peuvent connaître une forte augmentation conjoncturelle due à l'état de santé d'une personne en particulier.

- Nombre de demandes de mutations déposées et non satisfaites : en diminution
- Nombre de réunions de services : en diminution.

Conclusion: Pas de signaux de dégradation manifeste dans la direction
Penser aux fiches de signalement.

2.1.1. Le bilan de l'analyse

Pour les 5 indicateurs pour lesquels nous disposons du référentiel DGFIP, la DDFIP enregistre des résultats dont la variation est inférieure à 1 %. Pour les congés ordinaires de maladie, l'indicateur de la DDFIP enregistre une amélioration supérieure à 30 %.

La situation de la direction se caractérise ainsi par la relative stabilité de ses indicateurs à des niveaux qui n'appellent pas d'observation particulière au regard des ratios nationaux.

Globalement, les indicateurs du TBVS ne font pas ressortir une détérioration inquiétante en termes de risques psycho-sociaux.

2.1.2. Les points d'alerte sur certains services

Les services sont sensibilisés à la remontée des fiches de signalement quel que soit le niveau de gravité de l'incident rencontré. Les volontaires services civiques ont particulièrement utilisé la fiche de

2.2. Les actions mises en œuvre

Plusieurs actions sont engagées depuis plusieurs années et expliquent, pour partie, les résultats obtenus :

- une gestion très réactive et ciblée de l'EDR avec une expertise mensuelle des problèmes rencontrés et des besoins en présence des représentants des 3 pôles.
- une vigilance constante des conditions de sécurité, notamment au regard du niveau VIGIPIRATE « Sécurité renforcée – risque d'attentat » et prévention du risque terroriste ;
- une étroite association des agents aux opérations de restructuration (organisations de réunions d'information, constitutions de groupe de travail, articles sur Ulysse 87) ;
- une présence régulière de l'équipe de direction sur le terrain (2 visites par an et par service, plus si nécessaire) ;
- la pérennisation et le perfectionnement de l'outil de suivi mensuel des effectifs ;
- une attention toute particulière est menée sur les fiches de signalement, de façon à ce qu'une lettre d'avertissement aux usagers indéliçats soit systématiquement envoyée avec information de la victime en cas d'insulte ou d'agression ;
- une association permanente des chefs de services et agents, par le biais de comité de pilotage ou de groupe de travail, sur les propositions de restructuration de services ;
- la mise en place du travail à distance.
- une attention particulière est apportée sur l'évolution du télétravail.

VIII- Bilan du Télétravail 2019

Il ne porte que sur 6 mois

2. INSTRUCTION DES DEMANDES

L'instruction des demandes de télétravail s'est déroulée du 20 avril 2019 au 16 mai 2019, date de décision définitive de la direction.

Les 11 demandes de télétravail à domicile ont toutes reçu un avis favorable du chef de service et de la direction. Une demande a reçu un accord partiel (réduction de la quotité de temps de travail).

10 agents ont opté pour une formule hebdomadaire du télétravail, à savoir 1 journée ou 2 demi-journées de télétravail à domicile. Un seul agent a bénéficié de 2 jours de télétravail par semaine.

2.1. Rappel des critères retenus comme prioritaires pour l'examen des demandes

➤ Eligibilité de l'activité :

Selon les dispositions de la fiche 1 du protocole RH de télétravail à la DGFIP, pour être éligibles au dispositif, les activités d'un agent doivent pouvoir être exécutées à distance, depuis son domicile. A ce titre, sont notamment écartées du bénéfice du télétravail à domicile les activités exercées sur le terrain.

Toutefois, sachant qu'une fonction peut reposer sur la réalisation de plusieurs activités, l'appréciation des activités exercées permettra d'accorder le télétravail à des agents pour la partie de leurs activités exécutables depuis leur domicile. Ainsi, si certaines activités exercées par un agent sont incompatibles avec le télétravail et si les autres critères d'éligibilité sont remplis, le chef de service peut regrouper les activités télétravaillables afin de permettre un ou plusieurs jours de télétravail par semaine.

➤ Collectif de travail

Le chef de service s'assure que la mise en place du télétravail ne perturbera pas le fonctionnement du collectif de travail.

Ainsi, par exemple, en concertation avec l'agent, une mention dans la convention indiquant une ou plusieurs périodes durant laquelle (lesquelles) l'agent ne pourra pas exercer ses fonctions en télétravail, par exemple durant les congés scolaires, afin d'assurer une présence minimum dans le service peut s'avérer nécessaire.

➤ Temps de trajet

Le critère de temps de trajet est en effet fréquemment un élément déclencheur d'une demande de télétravail.

A contrario, l'éloignement du lieu de résidence de l'agent peut également être un motif de refus. En effet, un télétravailleur demeure à la disposition de son administration pendant ses horaires de travail et il doit être en capacité de rejoindre son lieu de travail dans un délai raisonnable en cas de nécessité de service. Il est toutefois impossible de communiquer un temps de trajet ou une distance précise à partir de laquelle on peut estimer que l'éloignement du domicile est trop important. L'appréciation de la capacité d'un agent à accomplir sa journée de travail sur site en cas de besoin, même amoindrie, semble être le seul critère d'appréciation pertinent.

2.2. Principaux motifs de demandes

- Convenance personnelle : meilleur équilibre vie professionnelle / vie privée
- Éloignement domicile-travail
- Organisation vie familiale
- Meilleure concentration, optimisation de l'activité professionnelle
- Réduire temps de garde des enfants

2.3. Préconisations médicales

Deux demandes étaient motivées par une préconisation du médecin de prévention.

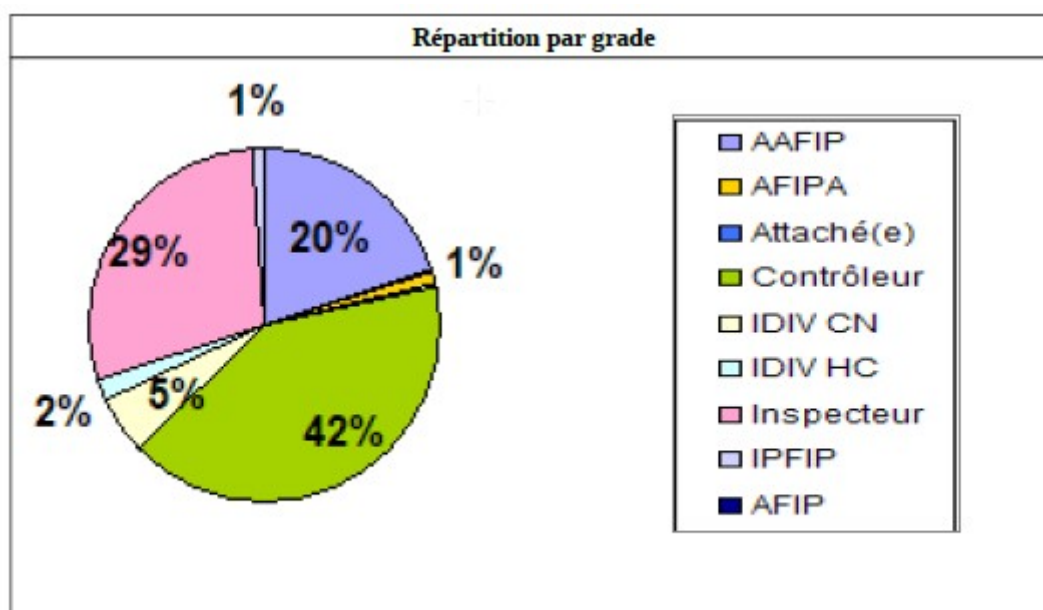
3. STATISTIQUES DDFIP 87

Sexe	NB - Sexe	NB - Sexe
F	9	81,82%
H	2	18,18%
Total Résultat	11	100,00%

Grade	NB - Grade	NB - Grade
AAFIP	4	36,36%
Contrôleur	3	27,27%
IDIV CN	1	9,09%
Inspecteur	3	27,27%
Total Résultat	11	100,00%

Grade	Sexe	NB - Grade	NB - Grade
AAFIP	F	3	27,27%
	H	1	9,09%
Contrôleur	F	2	18,18%
	H	1	9,09%
IDIV CN	F	1	9,09%
Inspecteur	F	3	27,27%
Total Résultat		11	100,00%

Pôle / Service	NB - Pôle / Service	NB - Pôle / Service
SID - CDIF	1	9,09%
SID - PCE	3	27,27%
SID - SIE	1	9,09%
SID - SIP	2	18,18%
SID - Trésorerie	4	36,36%
Total Résultat	11	100,00%



Un décret a été publié le 18/06 qui va entraîner certaines modifications.

Notamment :

- il sera possible de faire du télétravail dans 1 autre lieu privé que son domicile,
- il y aura un nombre de jours flottants sur l'année.

Le matériel mis à disposition des télétravailleurs n'est pas forcément adapté.

Face à leurs demandes, la direction a fourni des équipements complémentaires : doubles écrans, claviers et souris)

La délégation inter-régionale a attribué au 87 une somme de 8 000 € pour l'achat de matériels

A terme, le télétravail sera calé sur l'année civile sauf préconisation médicale.

Les télétravailleurs demandent à ce qu'on leur fasse confiance. Ils ne sont pas en vacances !

Prochaine campagne de télétravail : recensement en octobre pour une mise en place en janvier 2021.

IX - Questions Diverses

- Du fait du COVID, le nombre de jours RTT (Les ASA ne générant pas de RTT) sera calculé comme pour les congés maladie, et sera prélevé en 2021.

- La note sur la rupture conventionnelle va sortir en début de semaine prochaine suite au CTR du 18/06.

- La campagne de notation reprend et s'achèvera fin juin. La CAP de recours aura lieu en automne.

- Mouvement de mutation : réunion préparatoire le 30/06 et publication du mouvement le 01/07.

Faire remonter les cas particuliers.

N'hésitez pas à nous faire suivre vos demandes afin que l'on puisse les évoquer.

- L'accueil sur le site Cruveilhier est fixé au mardi 23/06. Une réunion d'harmonisation avec tous les services est prévue le 22/06 à 10h30 afin d'éviter tout couac éventuel.

- La réforme du NRP et de la démétropolisation, suspendues pour cause d'élections et de COVID reprendra après les élections municipales. Une concertation avec les nouveaux élus sera organisée.

- Archives Cruveilhier : programmation d'une opération de nettoyage à venir. Nous faisons remarquer que les archives RH sont toujours entreposées à Cruveilhier !

- Bordures autour des arbres sur le parking Cruveilhier : affaissement en l'absence de bordures en ciment et herbes folles. A voir.

- Solimp 3 : Dégradation au niveau de la qualité d'impression (surtout en ce qui concerne le scanner)

C'est en effet possible. A voir.

- Le transporteur chargé d'évacuer les anciens mopieurs a été empêché du fait du COVID et procédera à l'enlèvement dès que possible.

Tes Représentants au CT : Brigitte DAMAYE, Chantal FEYSSAT, Roselyne UZU